



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 17 février 2022

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Météo-France vient de placer le département de la Seine-Maritime en vigilance orange vent violent, vagues-submersion marine et en vigilance crue de la Seine.

Cette dépression qui atteint le stade de tempête est nommée EUNICE. Sa trajectoire concerne le Sud de l'Irlande la nuit prochaine puis les îles Britanniques pour atteindre le Danemark en fin de journée de Vendredi.

Associé à son passage, on attend un fort coup de vent sur certains départements du littoral de la Manche et notamment en Seine-Maritime, avec des rafales à plus de 110 km/h dans les terres et 120 km/h sur la côte.

Par ailleurs les vents forts engendrent une surcôte notable qui, couplée à de forts coefficients de marée proches de 90, nécessite également une grande vigilance quant aux déplacements sur la façade littorale.

Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence et au respect des consignes de sécurité et des conseils de comportements suivants :

Les conséquences possibles des vents violents

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre et des arbres peuvent être arrachés.
- Les véhicules peuvent être déportés.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer :

- Evitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex